



Enquête de juillet sur le bétail - 2005

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire. If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2005, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} juillet 2005 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2005

- 3. **TAUREAUX**, d'un an et plus
- 4. **VACHES LAITIÈRES**
- 5. **VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE**
- 6. **VEAUX**, de moins d'un an
- 7. **GÉNISSES**, d'un an et plus
 - a) pour le remplacement du **troupeau laitier** (d'un an et plus)
 - b) pour le remplacement du **troupeau de boucherie** (d'un an et plus)
 - c) pour l'**abattage ou l'engraissement** (d'un an et plus)
- 8. **BOUVILLONS**, d'un an et plus
- 9. **NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX** (somme des questions 3 à 8)

403	Aucun <input type="checkbox"/>
404	Aucune <input type="checkbox"/>
405	Aucune <input type="checkbox"/>
409	Aucun <input type="checkbox"/>
406	Aucune <input type="checkbox"/>
407	Aucune <input type="checkbox"/>
402	Aucune <input type="checkbox"/>
408	Aucun <input type="checkbox"/>
410	

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005)?

421	Aucun <input type="checkbox"/>
424	Aucun <input type="checkbox"/>

11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vèler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005?

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

En date du 1^{er} juillet 2005

461

1. Des vaches laitières déclarées (case 404, page 2), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

463

2. Des vaches laitières que vous auriez réformées (case 461, page 3), combien vont vèler en 2005 ?

465

3. Des vaches laitières déclarées (case 404, page 2), combien de vaches ont plus de 7 ans ?

471

4. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (case 405, page 2), indiquez combien vous en auriez réformé si les conditions du marché des bovins avaient été normales ?

473

5. Des vaches d'élevage de boucherie que vous auriez réformées (case 471, page 3), combien vont vèler en 2005 ?

475

6. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (case 405, page 2), combien de vaches ont plus de 7 ans ?

7. Du nombre de génisses pour l'engraissement déclarées (case 402, page 2), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

477

a) 1 100 livres (500 kg) et plus

479

b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg)

481

c) 900 livres (409 kg) ou moins

8. Du nombre de bouvillons (d'un an et plus) déclarés (case 408, page 2), indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

483

a) 1 250 livres (568 kg) et plus

485

b) plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg)

487

c) 1000 livres (455 kg) ou moins

9. Des animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement (case 402, page 2) et/ou les bouvillons d'un an et plus (case 408, page 2)) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).

489

SECTION D. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

1. Le 1^{er} juillet 2005 aurez-vous/aviez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation)?

Oui 600 1

Non 600 2

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (avril, mai et juin 2005)?

Oui 601 1 (Complétez les questions 7, 8 et 9)

Non 601 2 (Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui 630 1

Non 630 2

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2005

605

Aucun

606

Aucune

607

Aucun

608

Aucun

609

Aucun

610

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634

Aucun

635

Aucun

636

Aucun

638

Aucun

639

Aucun

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)** { a) moins de 45 livres (-20 kg) (Comptez les porcelets non sevrés)

b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)

c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'avril, mai et juin 2005?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (avril, mai et juin 2005)?

9. Du nombre des porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2005?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2005?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2005?

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300		9
-----	--	---

1. Le 1^{er} juillet 2005 aurez-vous/aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation)? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

300		1
-----	--	---

Non

300		2
-----	--	---

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005?

Oui

320		1
-----	--	---

 (Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non

320		2
-----	--	---

 (Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

330		1
-----	--	---

Non

330		2
-----	--	---

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2005

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005)?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005?

SECTION F. AUTRES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

1. Au 1^{er} juillet 2005, prévoyez-vous avoir d'autres bétail dans cette exploitation, les autres animaux d'élevage comprennent la volaille et les canards, les chevaux, les chèvres, les bisons, les autruches, les abeilles, les poissons ou les animaux à fourrure?

NE PAS INCLURE : Les animaux familiaux.

Précisez :

Par exemple :

Chèvres, pour la production laitière

Chèvres, pour la production de viande

Chèvres, pour la production de fibres

Chèvres, surtout pour d'autres usages

Chevaux, pour la production d'urine de jument gravide

Chevaux, pour la course

Chevaux, pour la production de viande

Chevaux, de loisir (centres d'équitation, etc.)

Chevaux, pour la reproduction

Chevaux, (autres utilisations)

Lapins (élevés pour les poils)

Lapins (élevés pour la production de viande)

Lapins (autres utilisations)

.....

.....

.....

.....

INVENTAIRES	
Nombre total au 1 ^{er} juillet 2005	

Apiculture Oui Non

Pisciculture Oui Non

Autres animaux d'élevage Oui Non

Non
Non
Non

SECTION G.

ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																